

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 12 JUIN 2026

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 14

Date de la convocation : 05 juin 2026 / Date d'affichage : 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire sortant.

Présents : M. François PARIS, Mme. Mélina ISOUX MABBOUX, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme. Claire TRONCHET, M. Thibault PUGNAT, Mme. François MABBOUX, M. Jacques ZIRNHILT, Mme. Sandrine BALMAND, M. Fabrice DEVERLY, Mme. Nicole BARRIERA, M. Romain PICCAMIGLIO, Mme. Odile BIJASSON, M. Jérémie BOTTOLLIER-CURTET, Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ, M. Raphaël MABBOUX.

Absent(es) excusé(es) : M. Raphaël MABBOUX.

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Thibault PUGNAT (pouvoir donné à Monsieur le maire)

Secrétaire de séance : M. Jérémie BOTTOLLIER-CURTET

Délibération du Conseil Municipal n°2026-062

AFFAIRES GENERALES

- Sollicitation CDAS réorganisation et végétalisation du cimetière

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission travaux en date du 10 juin 2026,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que

Le cimetière communal de Cordon est un lieu de mémoire et de recueillement, où les visites hebdomadaires voir quotidiennes de nombreux membres des familles de cordonnants côtoient les touristes venus visiter l'église voisine. Il présente aujourd'hui plusieurs défis majeurs qui nécessitent une intervention :

- Un problème d'imperméabilisation car les allées et espaces actuels sont en matériaux très dégradés ; provoquant des flaques d'eau et des zones difficilement accessibles.
- Un manque de végétalisation puisque le site est peu planté ; ce qui limite son intégration paysagère et son rôle écologique.
- Une accessibilité limitée : les personnes à mobilité réduite rencontrent des difficultés à circuler dans les allées en graviers ou en enrobé très dégradées.
- Un entretien lourd pour les finances de la Commune qui mobilise beaucoup de ressources et de temps pour entretenir le site.

Notre objectif :

Ce projet vise donc à transformer le cimetière communal en un espace de recueillement durable et inclusif.

Ce projet répond à des enjeux multiples :

- La création d'îlots de fraîcheur ainsi que la promotion de la biodiversité, par la réduction de l'imperméabilisation des sols.
- L'amélioration du confort pour tous les visiteurs.
- La valorisation d'un lieu de mémoire et d'histoire de la commune
- La réduction des coûts d'entretien à long terme

Le coût du projet s'élève à 80 000€ TTC

Durée prévue des travaux : 25 jours

Ce projet est un investissement essentiel pour notre Commune. Il permettra de moderniser ce lieu de mémoire, de répondre aux enjeux environnementaux et de garantir l'accès à tous.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter un soutien financier le plus haut possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie à travers son **Dispositif CDAS** ou tout autre dispositif de financement du Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

Travaux	Coût HT de l'opération	Conseil Départemental de la Haute-Savoie		Autofinancement Commune	
		Taux	Montant	Taux	Montant
Réorganisation et végétalisation du cimetière	72 727,27 €	45%	32 727,27 €	55%	40 000 €

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

APPROUVE le projet ci-dessus présenté ;

EMET un avis favorable à son plan de financement ;

AUTORISE le Maire à solliciter la subvention la plus haute possible auprès des services du Département de la Haute-Savoie.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Télétransmis en Sous-préfecture le : 17 JUIN 2026
Affiché le : 17 JUIN 2026

Fait à CORDON, le 15 juin 2026
Le Maire

Le Secrétaire de Séance,



M. François PARIS

M. Jérémie BOTTOLLIET-CURTET